



# Avenant n° 1 à la convention de partenariat et d'aide au fonctionnement entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association de l'Ecomusée d'Alsace au titre de l'année 2021

Vu la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-1-9 du 2 janvier 2021 autorisant l'exécution anticipée du budget 2021 ;

Vu la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-1-6-2 du 25 janvier 2021 relative à l'attribution anticipée de subventions de fonctionnement au titre du soutien au patrimoine ;

Vu la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-8-5 du 15 février 2021 relative au vote du budget primitif 2021 ;

Vu la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021 relative au plan alsacien de rebond, solidaire et durable ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-... du 31 mai 2021 relative à l'attribution de subventions aux musées partenaires dans le cadre de la politique de soutien au patrimoine ;

Vu la délibération de de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP- du 31 mai 2021 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'éducation à l'environnement à l'écomusée d'Alsace ;

Vu la convention de partenariat et d'aide au fonctionnement entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Association Ecomusée d'Alsace au titre de l'année 2021 signée le 18 mars 2021 ;

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace ;

Vu les statuts de l'association de l'Ecomusée d'Alsace en date du 23 avril 2003 ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association de l'Ecomusée d'Alsace pour l'année 2021 en date du 24 novembre 2020.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre d'une part,

**La Collectivité européenne d'Alsace**, dont le siège est sis Place du Quartier Blanc, F-67964 Strasbourg cedex 9, représentée par le Président, habilité par une délibération de la Commission permanente,

Ci-après désignée "la Collectivité européenne d'Alsace " ou « la collectivité »

Et d'autre part,

L'association de l'Ecomusée d'Alsace, sise chemin du Grosswald à Ungersheim, représentée par Monsieur Jacques RUMPLER, son Président, dûment habilité pour ce faire, ci-après désignée sous le terme « l'association » ou « AEA »,

#### **Préambule**

Compte tenu du vote du Budget Primitif 2021 prévu le 15 février 2021 par la Collectivité européenne d'Alsace et conformément à la délibération de l'Assemblée du 2 janvier 2021 autorisant son exécution anticipée, une subvention anticipée « de démarrage » a été attribuée à l'Association Ecomusée d'Alsace correspondant à 40% de la subvention qui lui a été allouée en 2020.

## Article 1 : objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'encadrer les modalités d'octroi et de versement du soutien financier complémentaire accordée par la Collectivité européenne d'Alsace à l'Association Ecomusée d'Alsace en 2021 qui prend les formes suivantes :

- une subvention complémentaire de fonctionnement de 240 000 €, portant le montant total de la subvention à 400 000 €, au titre de l'animation du patrimoine ;
- une subvention de fonctionnement du centre pédagogique de 26 600 €, au titre du soutien à l'éducation à l'environnement ;
- ainsi qu'une subvention d'investissement de 250 000 €.

# Article 2 : modifications relatives à la convention de partenariat et de fonctionnement précitée du 18 mars 2021

L'Article 3 (Montant et modalités d'attribution des subventions) est modifié comme suit :

Il est rajouté trois articles entre l'article 3.1 et l'article 3.2 rédigés comme suit :

# 3.1.2 Subvention de fonctionnement complémentaire

Pour l'année 2021, la Collectivité européenne d'Alsace alloue à l'association de l'Ecomusée d'Alsace une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 240 000 €, portant le montant de la subvention annuelle à 400 000 €, au titre de l'animation du patrimoine.

Cette subvention complémentaire porte l'aide au fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace à 14% du budget prévisionnel de l'association arrêté à la somme de 2 770 000 €, joint en annexe 1 au présent avenant.

Conformément à l'article 3.2, la subvention accordée à l'association par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre du présent avenant devra uniquement être employée pour la mise en œuvre de ses activités dans le domaine culturel et patrimonial, ou de tout objet y contribuant, définies par la convention initiale précitée.

L'aide de la Collectivité européenne d'Alsace est répartie comme suit :

- 385 000 € au titre du fonctionnement global de l'association,
- 15 000 € pour la mise en œuvre du programme de médiation culturelle en particulier les actions éducatives en direction des publics collégiens, ainsi que les actions vers les publics

différenciés de la compétence de la Collectivité européenne d'Alsace tels les personnes âgées, handicapées, ou relevant des dispositifs de solidarité.

Conformément à la délibération de l'Assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace CD-2021-4-8-4 du 26 mars 2021 et par dérogation au règlement budgétaire et financier, la subvention de fonctionnement sera versée en une seule fois, après signature de la présente convention par les partenaires.

En outre, il est précisé que le versement de la subvention engage la collectivité quel que soit le degré de réalisation de l'action soutenue.

Ce versement sera effectué par prélèvement, sur le Programme Musée du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

### 3.1.3 Subvention de fonctionnement du centre pédagogique

Pour l'année 2021, la Collectivité européenne d'Alsace alloue à l'association de l'Ecomusée d'Alsace une subvention d'un montant de 26 600 € maximum au titre du fonctionnement du centre pédagogique accueillant des enfants et de l'ensemble des animations d'éducation à la nature et à l'environnement.

Cette subvention de fonctionnement du centre pédagogique porte l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace à 15,4% du budget prévisionnel de l'association arrêté à la somme de 2 770 000 €, joint en annexe 1 au présent avenant

En complément des engagements contractualisés à l'article 4 de la convention, l'association s'engage à fournir, dans les 6 mois de la clôture l'exercice 2021 le rapport spécifique d'activité des actions pédagogiques de sensibilisation à la nature, à l'environnement et au patrimoine, correspondant à l'objet de cette subvention.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique dès signature du présent avenant et sera prélevée sur le budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

#### 3.1.4 Subvention d'investissement

Pour l'année 2021, la Collectivité européenne d'Alsace alloue à l'association de l'Ecomusée d'Alsace une subvention d'investissement d'un montant de 250 000 € maximum, représentant 45% du programme annuel de travaux de l'association arrêté au montant de 550 000 €, joint en annexe 2 au présent avenant.

Par dérogation au règlement financier de la Collectivité européenne d'Alsace, l'échéancier des paiements de la subvention d'investissement s'effectuera en 3 fractions comme suit :

- une avance de 35 % du montant de la subvention votée après signature du présent avenant et au vu de la demande écrite formulée par AEA ;
- un acompte de 35 % du montant de la subvention votée au 30 juin de l'exercice en cours, sur présentation de justificatifs attestant d'un montant cumulé de dépenses pour l'avance précitée et le présent acompte d'au moins 70 % des dépenses prévues ;
- le solde, sur la base des dernières factures acquittées au cours de l'exercice considéré.

L'aide financière à l'investissement accordée est entendue comme une aide annuelle, dont la fraction non consommée à la fin de l'exercice considéré ne sera pas reportée par la Collectivité européenne d'Alsace.

Les versements seront effectués par prélèvement sur le Programme Musée du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Enfin, à l'article 3.2, les alinéas 4 à 6 (commençant par « Si le montant des dépenses... » et terminant par « des actions subventionnées ») sont supprimés.

### **Article 3: autres dispositions**

Les autres articles de la convention précitée du 18 mars 2021 restent inchangés.

Les subventions accordées par le présent avenant sont soumises à toutes les dispositions inchangées de la convention précitée du 18 mars 2021 qui ne sont pas contraires au terme du présent avenant.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Colmar, le

Pour l'Association de l'Ecomusée d'Alsace Le Président Pour la Collectivité européenne d'Alsace Le Président

Jacques RUMPLER

Frédéric BIERRY

Annexe 1

The state of the s	PUINCET 2024	BIIDGET 2020	RUDGET 2019
BUDGET FONCTIONNEINENT	BODGEI 2021	BODGE! 2020	DODAEL EVEN
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
BILLETTERIE	1061743	1 370 000	1 373 615
GROUPES	435 200	800 000	765 000
<b>BOUTIQUE</b>	245 810	300 000	290 000
AUTRES RECETTES PROPRES	379 747	386 500	379 500
SUBVENTIONS COLLECTIVITES	627 500	631 600	631 600
AIDES DE L'ETAT (contrats aidés) + CAF	10 000	10 000	10 000
Recettes de redevance services marchands	10 000	46 192	45 992
TOTAL RECEITES	2 770 000	3 544 292	3 495 707
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
ADMINISTRATION	240 000	262 655	250 628
COMMUNICATION	200 000	243 159	226 327
CONSERVATION / SCENOGRAPHIE	95 000	133 306	109 362
CENTRE PEDAGOGIQUE	250 000	350 651	360 901
COMMERCIAL ET RESERVATION	450 000	738 653	792 144
BILLETTERIÉ ET BOUTIQUE + MEDIATION	000 062	1 015 215	608 046
MAINTENANCE	400 000	430 941	423 525
JARDIN ET EXTERIEUR	185 000	154 987	153 691
AGRICULTURE	150 000	204 725	198 320
BENEVOLES	10 000	10 000	10 000
TOTAL DEPENSES	2 770 000	3 544 292	3 495 707
RESULTAT	0	0	0

Annexe 2

#### PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2021

	comusée ramme	Item	Opération	Budget	Montant des travaux HT	Montant des devis signés HT	Travaux engagés HT	Travaux facturés H
C	d'Als@ce	1 2 3	Aménagement des greniers Exposition		1 000,00 2 000,00			
		5	Ashat Standara has at uslatta da stada a		10,000,00			
	Moyens techniques	6	Achat étagères, bacs et palettes de stockage	1	10 000,00			
Patrimoine		7		221 500,00				V
		8	Aménagement 20ème Aménagement 21ème		20 000,00 15 000,00			-
		10	Réparation kacheloffa		20 000,00			-
		11	Toiture en chaume		20 000,00			
	Sauvegarde	12 13	Echange poteaux et Bardage atelier mécanique Restauration pignon O'llikirch		4 000,00 7 500,00			
		14	Toiture Bartenheim self		20 000,00			
		15	Remplacement des poutres Bartenheim		30 000,00			
		16 17	Restauration Rixheim Restauration Schwindratzheim		20 000,00			
		18	Restauration (Illkirch		10 000,00			
		19	Restauration Monswiller		2 000,00			
		20 21	Restauration Artolshein Achat outillages		30 000,00 5 000,00			
		22	Achat matériel pour réfection des installations électriques	23 500,00	4 000,00			
		23	Achat matériel pour réfection éclairage des maisons		2 000,00			
		24 25	Achat matériel pour réfection installations sanitaires Renouvellement équipement bénévoles et maintenance		2 000,00			
	Travaux en régie et divers	26	Remise en état des clôtures		2 000,00			
		27	Matériel pour la zéfection des rues du musée		3 000,00			
		28	Achat échelle et escabeaux aux normes Restauration Kuttolsheim cordonnerie		1 500,00			
		30	Restauration Hirtzbach huilerle					
		31	Eclairage de sécurité extérieur. Achat bloc phare		2 000,00			
		32	Rempfacement extincteurs		1 000,00			
		33 34						
		35				-		
	Mise aux normes	36	Réaménagement de l'accueil Boutique	143 000,00	80 000,00	_		
		37 38	Mise aux normes électriques  Aménagement de la Rotonde		40 000,00			
		39	Mise aux normes centre Pédagogique escaller Bisel		10 000,00			
			Aménagement Air de jeux		10 000,00			
		41						
	-	43	Aménagement accès maisons PMR		7 000,00			
Trevaux structurels par le site	Accessibilité PMR		Mise aux normes accueil PMR, entrée et sortie visiteurs porte		10 000,00			
	Foncier	45 46				-	_	
		_	Mobilier et aménagement fonctionnel des bureaux		1 000,00			
	Administration générale	48						
			Equipement et aménagement des salles de séminaire Renouvellement matériel informatique, logiciel et outil WEB	34 000,00	10 000,00 5 000,00			
	Equipements généraux		Armoires vestiaire pour le personnel	1	1 000,00			
		52						
	Accueil		Equipement pour l'accueil du public Eclairage accueil billetterie	106 000,00				
		55						
			Réaménagement place de l'EDEN		10 000,00			
		57 58	Réseau d'eau d'arrosage Fontaine eau potable pour le public		8 000,00 5 000,00			
	Specifique	59	local soins des animaux					
			Remplacement pompa de relevage Réaménagement Toillette accueil		1 500,00 80 000,00			
		61 62	noamenagement Tomette actueii		80 000,00			
			Forge réfection sol pavé extérieur		1 500,00			
			Hesingue construction d'un abri en fond de cour		-			
			Achat bancs Création d'un auvent place de l'EDEN					
		67	Aménagement atelier Mécanique					
		68 69	Aménagement d'un plateau technique tunnel cloture benne					
		70	-					
		71	Brise vue St Joseph					
		72 73						
		74						
Médiation culturelle et développement	Travaux en régle et divers	75						
	Moyens structurels	76 77		0,00	-			
		78						
		79						
	Moyens techniques	80 81		22 000,00				
		82	Poste radio					
			Signalétiques, plans et panneaux d'information		1 000,00			
			Matériel éclairage et sono barque		1000,00			-
		86	remontage du Séchoir à tabac		10 000,00			
		87						
	Travaux en régie et divers	88						
Formation et	Centre pédagogique	90	Réfection des douches Hésingue					
pédagogie	Centre formation	91 92						
	Travaux en régie et divers	72	TOTAL	550 000,00	550 000,00	0,00	0,00	0